

SPASER



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



Schéma de **P**romotion des **A**chats
Socialement et **É**cologiquement
Responsables de la Métropole
Toulon **P**rovence **M**éditerranée

Sommaire

| | |
|--|---|
| Le mot du Président..... | 4 |
| Les achats de la Métropole en quelques chiffres..... | 6 |
| Le SPASER devant le Conseil de développement..... | 9 |

PILIER N°1

| | |
|--|----|
| L'achat public au service de la transition écologique pour une Métropole écoresponsable..... | 11 |
|--|----|

AXE N°1 : Lutter contre le changement climatique..... 12

ACTION N°ENV1 : Diminuer l'empreinte carbone et favoriser la sobriété écologique des activités liées aux marchés publics de la Métropole.

ACTION N°ENV2 : Promouvoir les énergies renouvelables dans tous les projets d'achat de la Métropole.

ACTION N°ENV3 : Intégrer des démarches d'écoconception dans tous les projets d'achat de la Métropole en encourageant les constructions autonomes en énergie et de haute qualité environnementale.

AXE N°2 : Réduire la production de déchets..... 14

ACTION N°ENV4 : Privilégier la réutilisation, le réemploi et le recyclage dans tous les projets d'achat de la Métropole.

ACTION N°ENV5 : Prolonger la durée de vie des matériels et des équipements dans tous les achats de la Métropole en développant la réparabilité, la durabilité et les garanties étendues au-delà des durées légales.

AXE N°3 : Préserver les ressources naturelles et la biodiversité..... 15

ACTION N°ENV6 : Prendre en considération la préservation des espaces naturels et de la biodiversité pour les segments d'achat ayant un fort impact sur l'écosystème.

PILIER N°2

| | |
|--|----|
| L'achat public au service de l'inclusion sociale pour une Métropole solidaire..... | 17 |
|--|----|

AXE N°1 : Renforcer l'insertion des publics en difficulté de la Métropole..... 18

ACTION N°SOC1 : Amplifier l'accès à l'emploi par l'activité économique des personnes qui en sont éloignées.

AXE N°2 : Diversifier les dispositifs d'inclusion sociale et de lutte contre les discriminations..... 19

ACTION N°SOC2 : Diversifier le champ des bénéficiaires de la clause d'insertion des marchés publics de la Métropole.

ACTION N°SOC3 : Accorder une attention particulière à l'égalité femmes/hommes dans les marchés publics de la Métropole.

PILIER N°3

| | |
|---|----|
| L'achat public au service de la performance économique pour une Métropole compétitive et innovante..... | 21 |
|---|----|

AXE N°1 : Soutenir l'économie du territoire..... 22

ACTION N°ECO1 : Faciliter l'accès à la commande publique des entreprises (TPE/PME).

ACTION N°ECO2 : Améliorer l'attractivité économique des marchés publics de la Métropole.

AXE N°2 : Soutenir l'innovation territoriale..... 23

ACTION N°ECO3 : Stimuler l'émergence d'offres innovantes.

PILIER N°4

| | |
|--|----|
| Une gouvernance proactive pour la promotion des achats responsables au sein de la Métropole..... | 25 |
|--|----|

AXE N°1 : Adapter les pratiques d'achat de la Métropole au développement durable..... 26

ACTION N°GOUV1 : Fédérer les acheteurs de la Métropole et les acteurs économiques autour de l'achat responsable.

AXE N°2 : Promouvoir les achats responsables de la Métropole..... 27

ACTION N°GOUV2 : Coordonner et animer la politique d'achats responsables de la Métropole.

Le mot du Président



Le Schéma de promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) a été adopté en séance du Conseil métropolitain le 15 décembre 2022. Par sa mise en œuvre, les achats de la Métropole Toulon Provence Méditerranée répondent aux enjeux **de la transition écologique, de l'économie circulaire, de la sobriété énergétique, de l'inclusion sociale, de la compétitivité de notre territoire.**

Les évolutions récentes du droit ont consacré le rôle majeur de la commande publique dans la transition écologique et l'insertion par l'activité économique. Le SPASER n'est pas seulement un document imposé par la réglementation qui, régissant « à côté » ou en complément d'autres considérations une partie des achats de la collectivité, mais bien un document stratégique et transversal qui définit et sous-tend la quasi-totalité de la politique d'achats de la Métropole.

Le SPASER est à la fois **une feuille de route** qui fixe les principes d'un achat d'inspiration responsable mais aussi un plan d'actions concrètes et mesurables. Il énonce ainsi 3 grandes ambitions qui répondent aux axes du Projet métropolitain pour :

- un achat public au service de la transition écologique pour une **Métropole écoresponsable**. Les marchés publics contribuent à une économie plus sobre et résiliente, à la réduction des impacts de la consommation sur l'environnement, à la diminution de l'empreinte carbone et la préservation des ressources. Ils visent à réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols et à protéger l'espace de vie par des solutions plus respectueuses de la santé et du bien-être de l'habitant,

- un achat public au service de l'inclusion sociale pour une **Métropole solidaire**. Les marchés publics participent activement à la mutation de notre territoire vers une économie solidaire qui favorise la création d'emplois locaux pérennes et non délocalisables, la réduction de l'emploi précaire et l'inclusion sociale, l'apprentissage, la diversité et un environnement de travail « équitable »,

- un achat public au service de la performance économique pour une **Métropole compétitive et innovante**. Les marchés publics participent au développement de l'écosystème du territoire en soutenant les entreprises (et notamment les TPE et les PME) tout en faisant la promotion de l'innovation.

Le SPASER mobilise ainsi les achats publics de la Métropole Toulon Provence Méditerranée au profit d'une **meilleure prise en compte des objectifs sociaux, environnementaux et économiques sur le territoire.**

Jean-Pierre GIRAN

Président de Toulon Provence Méditerranée



Les achats de la Métropole

Quelques chiffres

270 marchés publics conclus par an

850 marchés publics actifs

55 contrats de concession en cours d'exécution

Plus de **250** fournisseurs actifs

Depuis 15 ans,
828 000 heures d'insertion

et **2893** embauches grâce aux dispositifs de l'insertion sociale

12 communes

449 118 habitants

366 654 hectares dont **200km** de littoral incluant les îles d'Hyères

LE REVEST-LES-EAUX

LA VALETTE-DU-VAR

LA CRAU

TOULON

LA GARDE

HYÈRES

LE PRADET

CARQUEIRANNE

OLLIOULES

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

MER MÉDITERRANÉE

ÎLE DE PORQUEROLLES

ÎLE DU LEVANT

ÎLE DE PORT-CROS

Le SPASER devant le conseil de développement

Le Conseil de développement TPM se félicite que la Métropole Toulon Provence Méditerranée se soit engagée dans la mise en œuvre d'un SPASER.

Cette action est emblématique de la volonté exprimée dans le Projet Métropolitain, et il convient de prendre toutes les mesures pour que ce schéma ne se résume pas à une simple intention. L'enjeu collectif est bien qu'il y ait une traduction effective de cette volonté dans l'évaluation des mémoires techniques et dans la manière de contrôler ces engagements au milieu des contraintes des marchés publics.



■ PILIER N°1

L'achat public au service de la transition écologique pour une Métropole écoresponsable

La Métropole Toulon Provence Méditerranée bénéficie d'un environnement exceptionnel, d'un littoral préservé, d'une qualité des eaux propice à de nombreuses labellisations ainsi que des espaces naturels remarquables.

Il convient donc de préserver les continuités écologiques de la métropole, d'atténuer les impacts de l'activité humaine en favorisant des modes de vie et d'organisation collective plus sobres en consommation de ressources naturelles et énergétiques, d'accélérer ses actions en faveur d'un modèle de développement orienté vers une cité verte et durable.

La Métropole entend poursuivre son développement en s'appuyant sur des valeurs d'écoresponsabilité à travers ses achats.

PILIER N°1

L'achat public au service de la transition écologique pour une Métropole écoresponsable

AXE N°1

Lutter contre le changement climatique

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES

- ▶ *Un chantier faibles nuisances en 2021 pour l'opération « Institut de Formation Public varois des Professions de Santé ».*
- ▶ *La conclusion systématique du Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) pour tous les chantiers.*
- ▶ *Le quartier de la créativité et de la connaissance « Chalucet » labélisé ÉcoQuartier en 2018 par le Ministère de la Transition écologique.*

ACTION N°ENV1

Diminuer l'empreinte carbone et favoriser la sobriété écologique des activités liées aux marchés publics de la Métropole.

Accompagner les opérateurs économiques, candidats aux marchés publics de la Métropole, dans la transition écologique par la mise en œuvre de démarches, d'organisations, de méthodologies à faible empreinte carbone et/ou sobres en ressources, pour les activités en lien avec l'objet des marchés publics et/ou leurs conditions d'exécution.

- En intégrant, dans les cahiers des charges des spécifications en faveur de la performance environnementale (logistique verte, valorisation des déchets, modération énergétique, utilisation de matériaux issus d'une gestion durable des milieux, mise en œuvre d'équipements et de processus économes en énergie...);
- En valorisant les organisations qui favorisent l'émergence et/ou le développement de circuits courts et/ou d'une production/commercialisation de proximité (pour les matériaux de construction en général et les matériaux écologiques en particulier, les denrées alimentaires...);
- En systématisant pour les marchés publics de travaux, la mise en place d'une charte « Chantier à faibles nuisances environnementales »;
- En étudiant systématiquement, lors de la définition des besoins, les sources d'économie d'énergie;
- En mettant en œuvre un(des) critère(s) d'attribution permettant de faire émerger de la consultation l'offre écologiquement la plus avantageuse.



ACTION N°ENV2

Promouvoir les énergies renouvelables dans tous les projets d'achat de la Métropole.

Accélérer la conversion énergétique dans les projets de construction dont la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage, mais également l'usage d'énergies propres dans le cadre des activités en lien avec l'objet des marchés publics et/ou leurs conditions d'exécution.

- En étudiant systématiquement, dans tous les marchés publics de construction, de rénovation/réhabilitation, le recours à une production d'énergie renouvelable;
- En prévoyant dans les cahiers des charges pour les marchés publics concernés, une clause permettant la captation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

ACTION N°ENV3

Intégrer des démarches d'écoconception dans tous les projets d'achat de la Métropole, en encourageant les constructions autonomes en énergie et de haute qualité environnementale.

Construire, réhabiliter, rénover des bâtiments durables et moins énergivores.

- En mettant en œuvre le référentiel (Bâtiments ou Quartiers écoresponsables et certifiés Bâtiments ou Quartiers Durables Méditerranéens - BDM et QDM) dans les projets de quartiers, de construction et/ou de rénovation/réhabilitation.

CIBLES

- ▶ *Dès 2025, 100% des marchés notifiés présentent au moins une considération environnementale (objectif PNAD 2022-25).*
- ▶ *Dès 2023, 100% des projets de construction/réhabilitation/rénovation intègrent un dispositif en faveur de l'écoconception et/ou des énergies renouvelables.*

INDICATEURS

- ▶ *Pourcentage et volume financier des marchés notifiés intégrant un dispositif (clause d'exécution, critère d'attribution) en faveur de l'environnement.*
- ▶ *Nombre de marchés notifiés « Construction/réhabilitation/rénovation » intégrant un dispositif de promotion des énergies renouvelables et/ou de l'écoconception BDM/QDM*

AXE N°2

Réduire la production de déchets

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES

- ▶ L'achat d'équipements de parking en 2021 favorisant le réemploi du matériel sur site.
- ▶ Le recours au réemploi/recyclage des matériaux pour les opérations de remblai dans les travaux.
- ▶ La revente des véhicules métiers auprès de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (Domaine).

ACTION N°ENV4

Privilégier la réutilisation, le réemploi et le recyclage dans tous les projets d'achat de la Métropole.

Lutter contre la production de déchets en promouvant les filières de l'économie circulaire.

- En acquérant, par principe, des produits/équipements/matériels/matériaux (hors informatique) issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage (intégration d'une part de matériau(x) recyclé(s) dans le produit) ;
- En prévoyant des mesures incitatives dans les cahiers des charges des marchés publics promouvant le réemploi et/ou la réutilisation et/ou le recyclage des équipements, des matériaux.

ACTION N°ENV5

Prolonger la durée de vie des matériels et des équipements dans tous les achats de la Métropole, en développant la réparabilité, la durabilité, les garanties étendues au-delà des durées légales

Lutter contre l'obsolescence programmée et optimiser la durée de vie des équipements/matériels/matériaux en favorisant l'acquisition de produits réparables et en veillant à leur durabilité sur le long terme.

- En prenant en compte l'indice de réparabilité et/ou de durabilité pour les catégories de produits concernés, soit dans le cadre des clauses d'exécution, soit par des critères d'attribution des offres,
- En valorisant les offres prévoyant l'extension de garantie au-delà de la durée légale.



14

CIBLES

- ▶ Pour les segments d'achat concernés, objectifs fixés par le Décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

INDICATEURS

- ▶ Pourcentage et volume financier des marchés notifiés intégrant un dispositif (clause d'exécution, critère d'attribution) en faveur de l'économie circulaire.

AXE N°3

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES

- ▶ L'achat de prestations pédagogiques « LA RADE M'A DIT » et « PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS » pour la sensibilisation des élèves de l'école primaire à la biodiversité
- ▶ Des prestations de pêche de sauvegarde avant la vidange des barrages de CARCÈS et de DARDENNES pour travaux.

ACTION N°ENV6

Prendre en considération la préservation des espaces naturels et de la biodiversité pour les segments d'achat ayant un fort impact sur l'écosystème.

Veiller à la protection de la qualité des eaux, de l'air et de l'ensemble de l'écosystème varois tout en favorisant la biodiversité des espaces naturels et du milieu urbain de la Métropole.

- En privilégiant les plantations adaptées au contexte méditerranéen pour tous les marchés publics d'espaces verts, de voirie, de création d'espaces végétalisés ;
- En intégrant dans les cahiers des charges des spécifications permettant de lutter contre les îlots de chaleur anthropiques (utilisation d'enrobés alternatifs par exemple) ;
- En intégrant dans les cahiers des charges des considérations environnementales pour tous les marchés dont les conditions d'exécution ont un impact sur la qualité des eaux, de l'air.

CIBLES

- ▶ Dès 2023, 100% des projets d'achats impactant l'écosystème présentent au moins une considération en faveur de la préservation des espaces naturels et/ou de la protection de la biodiversité.

INDICATEURS

- ▶ Nombre de marchés notifiés intégrant un dispositif de préservation des espaces naturels et/ou de protection de la biodiversité.



15



■ PILIER N°2 **L'achat public au service** **de l'inclusion sociale** **pour une Métropole solidaire**

La Métropole Toulon Provence Méditerranée contribue au progrès social en réduisant les inégalités sociales et économiques entre les territoires et les générations.

La Métropole s'emploie ainsi à renforcer les liens entre les humains, la cohésion sociale et la solidarité, conditions essentielles au développement durable.

Pour ce faire, la métropole met en œuvre une politique d'inclusion sociale par l'activité économique à l'échelle du territoire métropolitain, participe au développement de l'emploi pour tous, véritable soutien des populations les plus vulnérables.

PILIER N°2

L'achat public au service de l'inclusion sociale pour une Métropole solidaire

AXE N°1

Renforcer l'insertion des publics en difficulté de la Métropole

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES

- ▶ En 15 ans, 828.000 heures d'insertion et 2983 embauches grâce aux dispositifs d'insertion sociale dans les marchés publics.
- ▶ En 2022, 25% des marchés publics intègrent des considérations sociales.
- ▶ Depuis 2022, une permanence de la Maison de l'Emploi TPM dans les locaux de la Métropole.



ACTION N°SOC1

Amplifier l'accès à l'emploi par l'activité économique aux personnes qui en sont éloignées.

En lien avec le service Cohésion Sociale Territoriale et les facilitateurs de la Métropole, renforcer les dispositifs d'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique, sur le territoire de la Métropole.

- En sensibilisant et en informant les prescripteurs techniques sur les processus de l'insertion sociale (permanences du « Facilitateur Maison De l'Emploi TPM ») pour l'analyse des marchés publics « clausés » en cours d'exécution et l'identification de marchés publics potentiels ;
- En soutenant les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le développement de leurs activités économiques (notamment par le sourcing et la communication de la programmation des achats) ;
- En adhérant au Réseau GESAT pour élargir le vivier de fournisseurs/prestataires potentiels issus de l'Économie Sociale et Solidaire, en relayant les consultations de la Métropole à partir de sa plateforme ;
- En intégrant dans les cahiers des charges des spécifications en faveur du progrès social (axes de la Responsabilité Sociale des Entreprises, des organisations RSE/RSO...) ;
- En renforçant le recours à la clause d'insertion sociale dans l'ensemble des marchés publics opportuns ;
- En amplifiant le recours aux marchés publics réservés et/ou d'insertion, tout en recherchant à diversifier les publics bénéficiaires ;
- En mettant en œuvre un(des) critère(s) d'attribution permettant de faire émerger de la consultation l'offre socialement la plus avantageuse (prise en considération de la Responsabilité Sociale des Entreprises RSE), en lien avec l'objet du marché public et/ou ses conditions d'exécution.

CIBLES

- ▶ Dès 2025, 40% des marchés notifiés présentent au moins une considération sociale.

INDICATEURS

- ▶ Pourcentage et volume financier des marchés notifiés intégrant un dispositif (clause d'exécution, critère d'attribution) en faveur de l'inclusion sociale.



AXE N°2

Diversifier les dispositifs d'inclusion sociale et de lutte contre les discriminations

ACTION N°SOC2

Diversifier le champ des bénéficiaires de la clause d'insertion sociale des marchés de la Métropole.

En lien avec le service Cohésion Sociale Territoriale et les facilitateurs de la Métropole, identifier des nouveaux segments d'achat ou supports d'activités permettant l'accès à l'activité économique d'un public diversifié (jeunes diplômés, public sénior, public féminin...).

- En sourçant les opérateurs économiques pour confronter les objectifs sociaux de l'acheteur aux pratiques des entreprises en termes d'inclusion ;
- En intégrant dans les cahiers des charges des marchés publics de prestations intellectuelles, des considérations sociales en faveur des jeunes diplômés pour l'exécution des prestations ;
- En concluant des marchés publics réservés et/ou d'insertion « tests » au bénéfice d'un public diversifié.

ACTION N°SOC3

Accorder une attention particulière à l'égalité femmes/hommes dans les marchés publics de la Métropole.

Afficher l'engagement de la Métropole dans la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité femmes/hommes.

- En abordant systématiquement, dans le cadre des sourcing mis en œuvre, les thématiques de la parité et de l'égalité,
- En intégrant dans les cahiers des charges des obligations en termes de parité pour l'exécution des prestations,
- En mettant en œuvre un(des) critère(s) d'attribution permettant de valoriser les initiatives en faveur de l'égalité femmes/hommes, en lien avec l'objet du marché public et/ou ses conditions d'exécution

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES

- ▶ Depuis 2021, la conclusion de marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des détenus dans le cadre du régime du placement extérieur ou de la semi-liberté.

CIBLES

- ▶ Dès 2025, 30% des marchés de prestations intellectuelles présentent un dispositif en faveur de l'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi.
- ▶ Dès 2025, 10% des marchés présentent un dispositif en faveur de l'égalité femmes/hommes.

INDICATEURS

- ▶ Pourcentage et volume financier des marchés de prestations intellectuelles notifiés intégrant une clause d'insertion sociale.
- ▶ Pourcentage et volume financier des marchés de prestations intellectuelles notifiés intégrant un dispositif en faveur de l'égalité femmes/hommes.





■ PILIER N°3

L'achat public au service de la performance économique pour une Métropole compétitive et innovante

Dans une aire urbaine comptant près de 220.000 emplois, la Métropole Toulon Provence Méditerranée se distingue par un dynamisme économique constant représentant près de 48% de l'emploi salarié du var.

Bénéficiant d'une assise économique solide et stable, la métropole ambitionne d'étendre son rayonnement national et international en capitalisant sur ses atouts. Elle entend également poursuivre le développement de secteurs porteurs d'attractivité économique.

Par ses achats, la Métropole participe au dynamisme économique de son écosystème, contribue à l'émergence d'entreprises et d'offres innovantes.

PILIER N°3

L'achat public au service de la performance économique pour une Métropole compétitive et innovante

AXE N°1

Soutenir l'économie du territoire

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES

- ▶ La communication régulière auprès de la Cellule Économique Régionale de la Construction de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les marchés de travaux d'un montant supérieur à 90.000€ HT.
- ▶ En 2022, l'adhésion à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement.
- ▶ Depuis 2022, la participation au groupe de travail « Achats socialement et écologiquement responsables » de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.

ACTION N°EC01

Faciliter l'accès à la commande publique des entreprises (TPE/PME).

Conforter l'économie du territoire en simplifiant l'accès à la commande publique des entreprises de l'écosystème de proximité, notamment des TPE/PME.

- En communiquant la programmation annuelle des marchés publics de la Métropole aux partenaires institutionnels externes, par sa mise en ligne sur le site Internet de la collectivité ou par d'autres vecteurs de communication ;
- En sourçant les entreprises dans le cadre de projets d'achat récurrents et/ou nouveaux, pour favoriser l'émulation concurrentielle et développer des axes d'amélioration économique en actualisant la définition des besoins, au regard des savoir-faire des opérateurs économiques ;
- En renforçant les partenariats avec les organismes professionnels du territoire (participation aux travaux de la Fédération du Bâtiment 83, de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement, du réseau d'acheteurs interco, de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, de la Chambre d'Agriculture...).

CIBLES

- ▶ Dès 2023, l'établissement et la large diffusion d'une programmation pluriannuelle des marchés pour l'ensemble des Directions Générales et des Antennes de la Métropole.

INDICATEURS / RAPPORTS

- ▶ Rapport annuel sourcing : thématiques, impact pour la consultation en termes d'émulation concurrentielle.
- ▶ Rapport annuel partenariat : séances de travail avec les partenaires extérieurs, thématiques, apports de la Métropole.

ACTION N°EC02

Améliorer l'attractivité économique des marchés publics de la Métropole.

Stimuler l'émulation concurrentielle dans le cadre des procédures de consultation de la Métropole, au bénéfice d'une meilleure performance économique des offres.

- En renforçant le recours aux groupements de commandes avec les autres collectivités du territoire métropolitain et en envisageant, le cas échéant, les groupements de commande permanents et/ou hors compétence ;
- En privilégiant l'approche en coût global avec la prise en compte, dans le choix de l'offre, de l'ensemble des coûts liés au cycle de vie (acquisition, utilisation, maintenance et entretien, fin de vie) ;
- En rationalisant les achats de fournitures courantes et services transversaux par la métropolisation systématique des marchés publics concernés et un allotissement dimensionné selon le marché fournisseur.

AXE N°2

Soutenir l'innovation territoriale

QUELQUES ACTIONS RÉALISÉES

- ▶ Un sourcing systématique dans le cadre de projet d'achats innovants, au sens de l'Article R.2122-9-1 du code de la commande publique.
- ▶ En 2022, la conclusion d'un marché de maintenance prévoyant le déploiement d'un plan de progrès.

ACTION N°EC03

Stimuler l'émergence d'offres innovantes.

Permettre le développement d'entreprises et/ou de solutions innovantes au bénéfice de la performance économique, de la sobriété environnementale, de l'inclusion sociale.

- En sourçant les entreprises dans le cadre de projets d'achat innovant ;
- En développant le recours aux variantes (à l'initiative de l'acheteur ou de l'opérateur économique) ;
- En développant le recours au plan de progrès dans les marchés publics qui présentent des marges de progrès économique, environnemental, social ;
- En exprimant les besoins sous la forme de cahiers des charges fonctionnels.

CIBLES

- ▶ Dès 2025, 25% des marchés notifiés mettent en œuvre l'approche fonctionnelle des besoins (cahier des charges fonctionnel, coût global).

INDICATEURS / RAPPORTS

- ▶ Pourcentage et volume financier des marchés notifiés intégrant l'approche fonctionnelle des besoins.
- ▶ Rapport achats innovants : nombre d'achats innovants réalisés, montants conclus, thématiques, méthodologie.





■ **PILIER N°4**

Une gouvernance proactive pour la promotion des achats responsables au sein de la Métropole

Pour atteindre les objectifs du SPASER, la Métropole Toulon Provence Méditerranée s'appuie sur un réseau interne et externe d'acteurs, structuré autour d'une organisation proactive et agile.

Accompagner la transition écologique du territoire, consolider l'inclusion sociale des populations en difficulté, développer l'écosystème de la Métropole afin qu'il réponde aux enjeux d'une économie mondialisée, sont autant d'objectifs nécessitant l'adhésion des protagonistes aux enjeux de l'achat responsable.

PILIER N°4

Une gouvernance proactive pour la promotion des achats responsables au sein de la Métropole

AXE N°1

Adapter les pratiques d'achats de la Métropole au développement durable

CIBLES

- ▶ Une Communauté d'acheteurs est déployée et animée en 2023.
- ▶ Un KIT SPASER est intégré dans tous les dossiers de consultation des entreprises.

ACTION N°GOUV1

Fédérer les acheteurs de la Métropole et les acteurs économiques autour de l'achat responsable.

Acculturer l'ensemble des acteurs de la commande publique métropolitaine aux enjeux de l'achat responsable.

- En promouvant activement le SPASER au sein de la Métropole et auprès des partenaires extérieurs et des opérateurs économiques du territoire, notamment dans les pièces du marché (ou par la mise à disposition d'un « KIT SPASER » dans le dossier de consultation des entreprises), mais aussi par sa mise en ligne sur le site Internet de la collectivité (article L2111-3 du Code de la commande publique) ;
- En développant un réseau interne d'acheteurs responsables au sein des Directions opérationnelles et des Antennes de la Métropole, afin de permettre une pleine appropriation des orientations et objectifs du SPASER par les prescripteurs de besoins ;
- En formant et informant les prescripteurs de besoins de la Métropole à l'achat responsable (newsbinaires, tutoriels, formations...).

AXE N°2

Promouvoir les achats responsables de la Métropole

ACTION N°GOUV2

Coordonner et animer la politique d'achat responsable au sein de la Métropole.

Faire du SPASER l'outil de la mise en œuvre de la Politique d'achat responsable de la Métropole.

- En définissant une comitologie du SPASER, multipartite et pluridisciplinaire, chargé d'en suivre les résultats, d'en adapter le plan d'actions et d'en consolider la mise en œuvre ;
- En établissant et en animant un tableau de bord d'indicateurs dédiés ;
- En cartographiant et en programmant les achats, tout en soulignant les axes SPASERphiles (axes de performance environnementales et/ou sociales et/ou économiques) ;
- En donnant une plus grande visibilité au développement durable dans les marchés publics en accentuant le « poids » des critères d'attribution afférents ;
- En inscrivant dans les moments institutionnels de la Métropole la présentation des actions et des résultats du SPASER. Cette communication est relayée au sein de la Métropole dans le cadre du rapport développement durable (CGCT articles D2311-15 et L2311-1-1).

CIBLES

- ▶ Une comitologie du SPASER est définie en 2023.
- ▶ Un tableau de bord d'évaluation du SPASER est concrétisé en 2023.
- ▶ Les résultats du SPASER sont présentés devant le Conseil de Développement TPM et lors de la remise du Rapport de développement durable (CGCT articles D2311-15 et L2311-1-1).



TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr
f t i @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83